

## **REGLEMENT NEXTRUN CHALLENGE**

Il ne s'agit pas d'une épreuve officielle.

Les participants s'engagent à respecter les mesures sanitaires en vigueur lors de leur(s) tentative(s) et notamment à courir seul.

Toutes traces qui ne respectent pas les mesures sanitaires en vigueur seront supprimées (course en groupe par exemple).

La manifestation pédestre, objet du présent règlement est interdite à tous engins à roue(s).

### **1. Lieu, date et nature de la compétition**

Le challenge se déroule du 01/06/2020 au 31/08/2020 sur les parcours suivants :

TOUR DE LA RANCE :49 km entre le barrage de la Rance et le Pont St Hubert à Plouër sur Rance

CHALLENGE DES 2 CAPS : Reliez le Cap D'Erquy au Cap Fréhel soit 23km

T'RANCE MINIHIC : 11km en bord de Rance au Minihic sur Rance

Le détail des parcours est disponible sur le site NextRun.fr

Vous ne devez pas emprunter des chemins ou terrains privés.

Inscrivez-vous sur NextRun à une ou plusieurs des épreuves proposées et courez quand vous le souhaitez (entre le 01/06/2020 et le 31/08/2020).

Vous pouvez tenter votre chance autant de fois que vous souhaitez pour essayer d'améliorer votre temps et remonter dans le classement.

Envoyez-nous par mail ([contact@nextrun.fr](mailto:contact@nextrun.fr)) la trace de votre GPS (fichier GPX, KML, lien strava ou autre) avec le temps réalisé et la date avant le 31/08/2020 23h59

### **2. Organisateur**

Le NextRun challenge est co-organisé par La Cale Gourmande et NextRun

### **3. Conditions de participation**

La participation à la manifestation est conditionnée à :

a) Catégorie d'âge :

Les compétiteurs doivent être nés en :

2000 et avant pour le Tour de la Rance

2002 et avant pour le challenge des 2 caps  
2004 et avant pour la T'Rance Minihic

b) Certificat médical :

Il ne s'agit pas d'une course officielle. La participation à ce challenge se fait sous l'entière responsabilité des coureurs qui doivent prendre toutes les mesures possibles pour s'assurer qu'ils peuvent pratiquer la course à pied en toute sécurité en fonction de la distance sur laquelle ils s'engagent.  
Les organisateurs déclinent toutes responsabilités en cas d'accident.

c) Droit d'inscription :

Le droit d'inscription est de 5€ par épreuve

d) Clôture des inscriptions :

La clôture des inscriptions est fixée au 31/08/2020 à 23h59 pour l'ensemble des courses.

e) Matériel de sécurité

Le challenge se faisant en autonomie, l'athlète devra courir avec un matériel adapté (réserve d'eau, couverture de survie, sifflet, téléphone portable ...)

f) Rétractation

Tout engagement est ferme et définitif et donnera pas lieu à remboursement en cas de non-participation.

g) Acceptation du présent règlement Le concurrent accepte sans réserve le présent règlement.

#### **4. Classements et récompenses**

a) Classements

Un classement par épreuve sera établi et actualisé à chaque nouvelle réception d'une trace.

Une preuve de la performance doit être envoyée par mail ([contact@nextrun.fr](mailto:contact@nextrun.fr)) avec la trace de votre GPS (fichier GPX, KML, lien strava ou autre) ainsi que le temps réalisé et la date.

Le classement sera établi le 01/09/2020 en fonction de la vitesse moyenne horaire.

En cas d'erreur de parcours, une tolérance de -5% maximum (de la distance) sera acceptée. Cette tolérance est calculée en fonction de la distance affichée sur le site NextRun.

Les preuves de performance devront être transmises dès la performance accomplie et au plus tard le 31/08/2020 à 23h59.

Les organisateurs se réservent le droit de ne pas valider toute trace suspecte.

#### b) Récompenses

Pour chacune des 3 épreuves, seront récompensés par des lots achetés à des producteurs locaux les concurrents qui auront bouclé le parcours avec la meilleure moyenne horaire.

Un tirage au sort sera réalisé parmi les participants au challenge.

En fonction du nombre d'inscrits, d'autres participants pourront être récompensés.

#### c) Publication des résultats

Les résultats seront publiés et actualisés sur le site internet [www.NextRun.fr](http://www.NextRun.fr).

Conformément à la loi dite « Informatique et Libertés », les participants peuvent s'opposer à la parution de leurs résultats sur ces sites en cas de motif légitime en en faisant la demande à [contact@nextrun.fr](mailto:contact@nextrun.fr)

### **5. Ravitaillements**

Pour les 3 épreuves, les courses est en auto-suffisance, il appartient donc aux concurrents d'emporter avec eux les ravitaillements solides et liquides qu'ils estiment nécessaires.

### **6. Sécurité**

La compétition se déroule (en partie) sur des voies ouvertes à la circulation, les concurrents devront impérativement emprunter le côté droit de la chaussée et respecter le code de la route.

Le sentier du littoral et le GR34 sont ouverts aux piétons. De ce fait, il convient de respecter les piétons lors des tentatives.

### **7. Protection de l'environnement**

Une partie des parcours empruntent des zones Natura 2000. Tout abandon de matériel, tout jet de déchet, hors des lieux prévus à cet effet est strictement interdit.

L'usage des bâtons est interdit.

### **8. Droit à l'image**

De par sa participation, le concurrent renonce à tout droit personnel à image et autorise l'organisateur ainsi que ses ayants droit et partenaires à utiliser celle-ci sur tout support, pour une durée de 2 ans, dans le monde entier.

### **9. Annulation**

L'organisateur se réserve la faculté d'annuler la manifestation. Aucune indemnité ne pourra être versée à ce titre.